



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

AM N° PM/2022/206

**Objet : création d'une voie partagée – piste cyclable**

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,  
Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le code de la route,  
Vu, le code pénal,  
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu la demande de l'**Entreprise Jean Lefebvre** en date du **26 août 2022**,  
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT**, les travaux de création d'une voie partagée – piste cyclable, rue des 4 Bonniers à SAINGHIN-en-WEPPE, par l'Entreprise Jean LEFEBVRE LILLE FLANDRES – CS90091, 4<sup>ème</sup> Avenue du Port Fluvial (59003) LILLE CEDEX, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**Article 1:** Le stationnement et le dépassement des véhicules seront interdits au droit des travaux, rue des 4 Bonniers. **Cela à partir du 05 septembre 2022 pour une durée de 03 mois.**

**Article 2 :** La route sera barrée sauf pour les riverains et la Société ESTERRA. La vitesse sera limitée à 30 kms/h. Les engins de chantiers seront autorisés à occuper le domaine public.

**Article 2:** Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la Société Jean Lefebvre.

**Article 3:** Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** La directrice générale des services, le commandant de la brigade de Gendarmerie de La BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

**Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :**

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de l'Entreprise Jean LEFEBVRE,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 26 août 2022

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**

